

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

ANNEXE À LA DELIBERATION

DETAIL DES MODALITES DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS CHAQUE COMMUNE

SAINT ANTHEME

Registre de concertation

En février 2024 et juillet 2025



REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ANCE

REVISION ALLEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Page 1 sur 10

Site internet de la commune

PLUI de la Vallée de l'Ance : Révision allégée N°2

05/03/2024

Ressources liées
PLUI Vallée de l'Ance révision allégée n°2.pdf (pdf - 2 Mo)

Publication le 05/03/2024

Accueil du site touristique de Prabouré

Le 24/07/2025

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUi de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

DURÉE : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUi en Conseil Communautaire
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJECTIF DE LA RÉVISION SOUS FORMAT ALLÉGÉ N°2 : il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER



Page 2 sur 10

Menu Saint Anthème

Concertation révision allégée 2 - PLUI Vallée de l'Ance

28/07/2025

Ressources liées

4.pdf (pdf - 129 ko)
2.pdf (pdf - 101 ko)
3.pdf (pdf - 764 ko)

Publication le 28/07/2025

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

SAINT CLÉMENT DE VALORGUE

Registre de concertation : juillet 2025



**COMMUNE DE SAINT CLEMENT DE
VALORGUE**

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE L'ANCE**

REVISION ALLEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUI de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

DURÉE : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUI en Conseil Communautaire
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJECTIF DE LA RÉVISION SOUS FORMAT ALLÉGÉ N°2 : il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites Internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER



Registre de concertation : juillet 2025



COMMUNE DE LA CHAULME

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE L'ANCE

REVISION ALLEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Page 1 sur 10

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUi de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

DURÉE : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUi en Conseil Communautaire
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJECTIF DE LA RÉVISION SOUS FORMAT ALLÉGÉ N°2 : il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER

Page 2 sur 10

[Site internet de la commune](#)Accueil / Actualités / **Evolution du PLUi de la Vallée de l'Ance**

Evolution du PLUi de la Vallée de l'Ance

Partager sur :

Le Conseil Communautaire d'Ambert Livradois Forez, compétent en matière de planification et aménagement de l'espace, a décidé de lancer une **procédure de révision sous format allégée**, permettant l'évolution du PLUi du Pays de la Vallée de l'Ance, sans porter atteinte au projet d'aménagement et de développement durables

Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos remarques sur cette procédure ; un registre est à votre disposition en Mairie et au siège de la Communauté de Communes.

Ressources liées

[Revision_allee_n_2.pdf](#)
(pdf - 563 Ko)

Publication le 27/07/2025

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

SAILLANT

Affichage dans la commune : 22/07/2025

Registre de concertation : juillet 2025



COMMUNE DE SAILLANT

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ANCE

REVISION ALLEGEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUI de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes d'Amber Livradois Forez.

Durée : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUI en Conseil Communautaire.
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJECTIF DE LA REVISION SOUS FORMAT ALLEGEE N°2 : il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Amber Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Amber Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Amber, le 17 juillet 2025

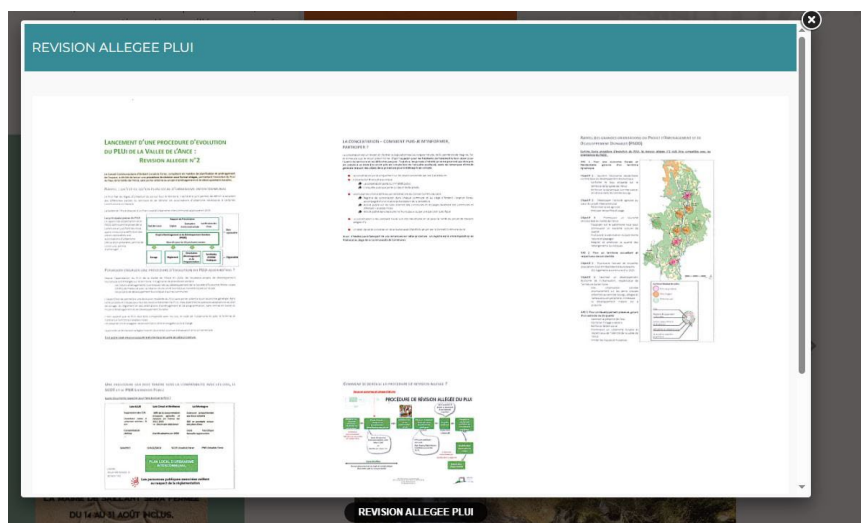
Le Président
Daniel FORESTIER



Page 2 sur 10

Page 1 sur 10

Site internet de la commune



Publication le 22/07/2025

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

ÉGLISOLLES

Affichage dans la commune : 19/07/2025

Registre de concertation : juillet 2025



COMMUNE D'ÉGLISOLLES

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE L'ANCE

REVISION ALLEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Page 1 sur 10

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLU de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Durée : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLU en Conseil Communautaire.
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJECTIF DE LA REVISION SOUS FORMAT ALLEE N°2 : Il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER



Page 2 sur 10

Publication site internet de la commune



Publication le 19/07/2025

Le Conseil Communautaire d'Ambert Livradois Forez, compétent en matière de planification et aménagement de l'espace, a décidé de lancer une procédure de révision sous format allégé, permettant l'évolution du PLU du Pays de la vallée de l'Ance, sans porte atteinte au projet d'aménagement et de développement durables.

Pour voir le contenu complet du fichier .pdf [cliquer ICI](#)

Catégories : [EN LIGNE](#) [INFOS GÉNÉRALES](#)

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

Publication Facebook



Publication le 26/07/2025

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Recu le 03/10/2025

~~SAINT-ROMAIN~~

Affichage dans la commune : 18/07/2025

Registre de concertation : juillet 2025

**COMMUNE DE SAINT ROMAIN**

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE L'ANCE**

REVISION ALLEGEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Page 1 sur 6

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUi de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

DURÉE : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLU en Conseil Communautaire

Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée,

OBJECTIF DE LA RÉVISION SOUS FORMAT ALLÉGÉ N°2: il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la colline de l'Étang.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

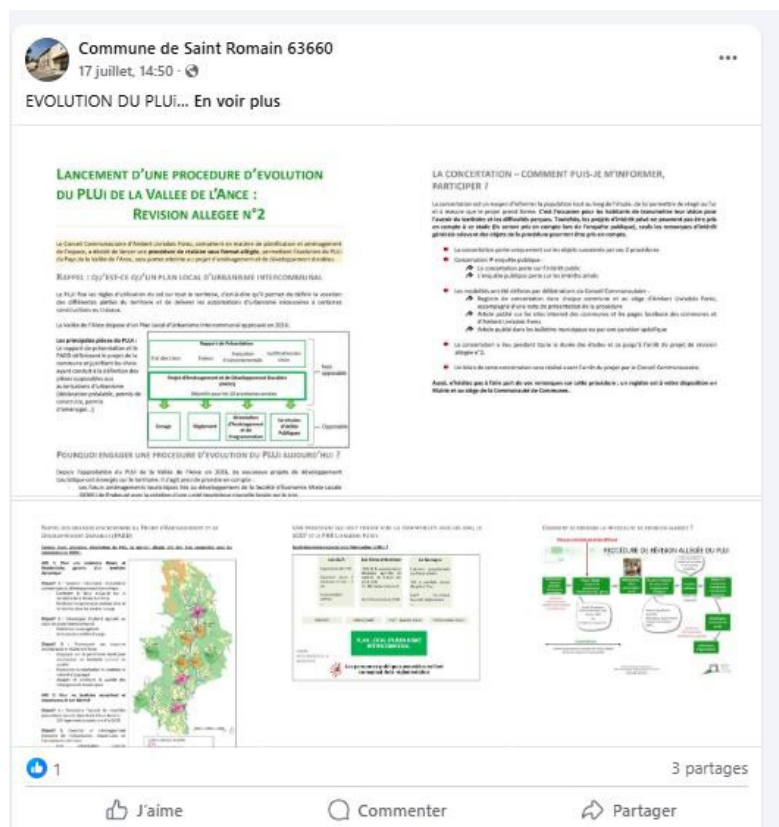
Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTI



Page 2 sur 10

Publication Facebook



Publication le 17/07/2025

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

BAFFIE

Affichage dans la commune : 28/07/2025

Registre de concertation : juillet 2025



COMMUNE DE BAFFIE

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE L'ANCE

REVISION ALLEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

1

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUI de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Durée : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUI en Conseil Communautaire.
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJECTIF DE LA REVISION SOUS FORMAT ALLEE N°2 : Il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITES DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER



Page 2 sur 10

Publication site internet de la commune

INFORMATION IMPORTANTE

PLUI DE LA VALLÉE DE L'ANCE

Révision allégée n°2

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE
D'EVOLUTION DU PLUI DE LA VALLEE
DE L'ANCE

28 Juillet 2025

Lire la suite

Publication le 28/07/2025

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

VIVEROLS

Registre de concertation : février 2024 et juillet 2025



COMMUNE DE VIVEROLS

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE L'ANCE

REVISION ALLEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Page 1 sur 10

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUi de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

DURÉE : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUi en Conseil Communautaire
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJET DE LA REVISION SOUS FORMAT ALLEE N°2 : il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

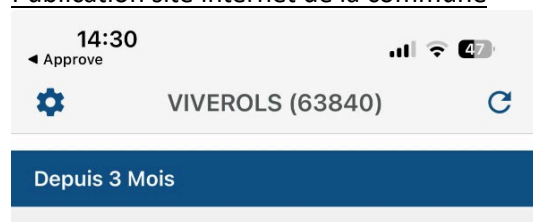
Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER



Page 2 sur 10

Publication site internet de la commune



Évolution du PLUi de la vallée de l'Ance.

Avec cette procédure de révision sous format allégée, il s'agit de prendre en compte les projets de développement touristique des communes de la vallée.

(Appuyez ici pour voir la suite)

28 juil. 2025 à 14:30

URGENT

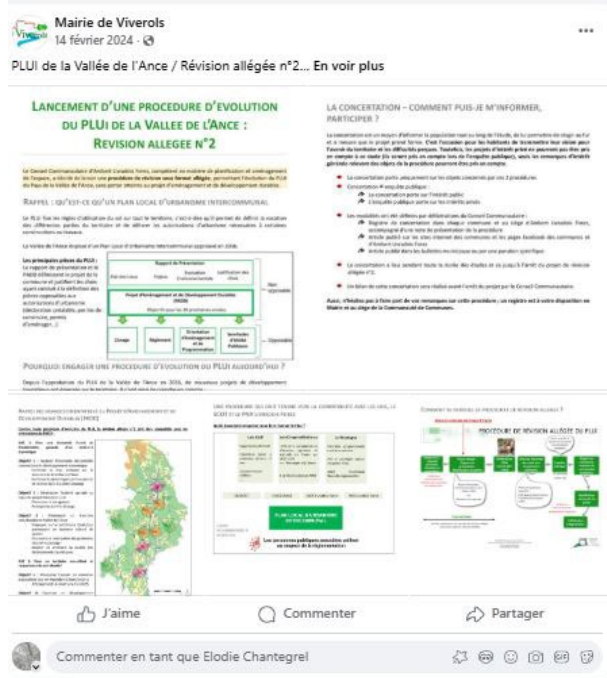
Publication le 28/07/2025

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

Publications Facebook

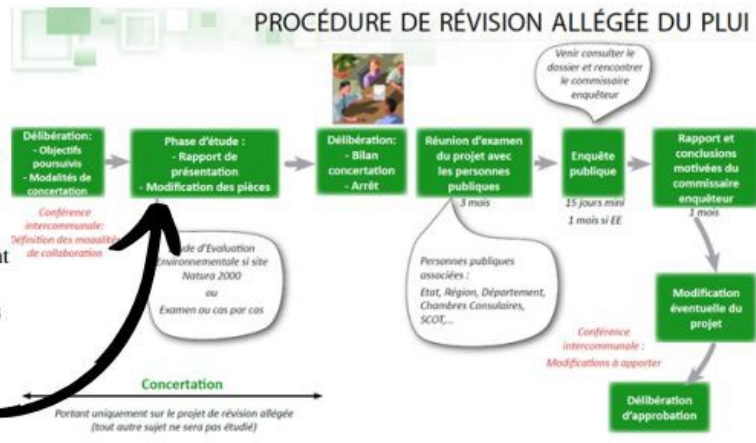
Publiées le 14/02/2024 et le 28/07/2025



Article dans le bulletin municipal

Lancement d'une procédure d'évolution du PLUI de la Vallée de l'Ance : Révision allégée n°2

Le Conseil Communautaire d'Amberth Livradois Forez, compétent en matière de planification et aménagement de l'espace, a décidé de lancer une procédure de révision sous format allégée, permettant l'évolution du PLUI du Pays de la Vallée de l'Ance, sans porter atteinte au projet d'aménagement et de développement durables. Vous trouverez toutes les explications nécessaires dans la publication faite le 14 février 2024 sur Ma Commune Connectée mais vous pouvez également venir en Mairie. Aujourd'hui nous sommes au stade "Phase d'Etude"



Parution en mars 2024

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_16-DE
Reçu le 03/10/2025

MEDEYROLLES

Registre de concertation : juillet 2025



COMMUNE DE MEDEYROLLES

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE L'ANCE

REVISION ALLEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Page 1 sur 10

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUI de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

DURÉE : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUI en Conseil Communautaire
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJET DE LA REVISION SOUS FORMAT ALLEGEE N°2 : il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER



Page 2 sur 10

SAUVESSANGES

Affichage dans la commune : 28/07/2025

Registre de concertation : juillet 2025



COMMUNE DE SAUVESSANGES

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE L'ANCE

REVISION ALLEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Page 1 sur 10

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUI de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

REGISTRES mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au Siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

DURÉE : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUI en Conseil Communautaire
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.

OBJET DE LA REVISION SOUS FORMAT ALLEGEE N°2 : il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages facebook des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DÉFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER



Page 2 sur 10

Registre de concertation : février 2024 (EFS Viverols) et juillet 2025 (siège)



AMBERT LIVRADOIS FOREZ

REGISTRE DE CONCERTATION

Article L.103-2 du Code de l'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLÉE DE L'ANCE

REVISION ALLEGEE N°2 :

Prise en compte de projets touristiques

Page 1 sur 10

Registre de CONCERTATION

Procédure de révision allégée n°2 du PLUI de la Vallée de l'Ance

LA CONCERTATION

Registres mis à disposition du public en Mairies de la Vallée de l'Ance ; et au siège de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

DUREE : la concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée n°2 du PLUI en Conseil Communautaire
Une enquête publique portant sur la procédure sera par la suite organisée.OBJECTIF DE LA REVISION SOUS FORMAT ALLEGEE N°2 : il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022 :

- Prendre en compte les futurs aménagements touristiques liés au développement de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) de Prabouré avec la création d'une unité touristique nouvelle locale sur le site.
- Prendre en compte les projets de développement touristique d'autres communes.

Toute autre demande ne pourra pas être étudiée dans le cadre de cette procédure.

MODALITES DE LA CONCERTATION : elles ont été arrêtées par délibérations du Conseil Communautaire :

- Registre de concertation dans chaque commune et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure
- Article publié sur les sites internet des communes et les pages [facebook](#) des communes et d'Ambert Livradois Forez
- Article publié dans les bulletins municipaux ou par une parution spécifique

DEFINITION DE LA CONCERTATION : La concertation consiste à exposer son point de vue sur le développement de la vallée de l'Ance.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédures.

Aucun autre sujet et aucune autre demande ne pourra être abordé. Le projet porte exclusivement sur l'objet cité précédemment.

Fait à Ambert, le 17 juillet 2025

Le Président
Daniel FORESTIER

Page 2 sur 10

Publications site internet

LANCEMENT DE PROCEDURES D'ÉVOLUTION DU PLUI DE LA VALLÉE DE L'ANCE : RÉVISION ALLÉGÉE N°2

12 février 2024



Publication le 12/02/2024



Le Conseil communautaire d'Ambert Livradois Forez, compétent en matière de planification et aménagement de l'espace, a décidé de lancer une procédure de révision sous format allégée, permettant l'évolution du PLUI de la Vallée de l'Ance, sans porter atteinte au projet d'aménagement et de développement durables.

ACTUALITÉS

Publication le 22/07/2025



22 juillet 2025

**FINALISATION DES PROCÉDURES
D'ÉVOLUTION DU PLUI DE LA VALLÉE DE
L'ANCE : RÉVISION ALLÉGÉE N°2**Publications Facebook

Ambert Livradois Forez

23 juillet à 17:10 · 🌐



Évolution du PLUi de la vallée de l'Ance.

Avec cette procédure de révision sous format allégée, il s'agit de prendre en compte les projets de développement touristique des communes de la vallée.

La concertation ouverte est l'occasion pour les habitants de transmettre leur vision pour l'avenir du territoire et les difficultés perçues.



Un registre de concertation est ouvert dans chaque commune de la vallée de l'Ance : Saint-Anthème, [Mairie de Viverols](#), La Chaulme, [Municipalité d'Eglisolles](#), Saint-Clément-de-Valorgue, Saint-Romain, Baffie, Medeyrolles, [Mairie de Saillant](#), [Commune de Sauvessanges](#) et au siège d'Ambert Livradois Forez, accompagné d'une note de présentation de la procédure.



Retrouvez plus de détails en 1er commentaire

AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

👍 10

1 commentaire 6 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

Publication le 23/07/2025